

Cet ouvrage présente les résultats éclectiques des recherches effectuées par des spécialistes des sciences sociales et humaines dans le cadre de l'Axe 4 du projet « Considérations sociales, culturelles et politiques sur les élections en Afrique » du PTR-Langues, Sociétés, Cultures et Civilisations du CAMES.

Les auteurs évaluent, à partir de cas empiriques et/ou théoriques des élections, les processus de construction des architectures de prévention et de gestion des crises notamment électorales et post-électorales qui freinent le développement de l'Afrique, particulièrement francophone où les joutes électorales, tout en représentant des moments forts de la vie politique démocratique, donnent souvent lieu, à des anomalies entraînant *ipso facto* l'actualisation de divers mécanismes endogènes et exogènes de paix.

Au-delà, l'ouvrage se projette dans l'avenir par des propositions visant à renforcer les mécanismes actuels de prévention et de gestion des crises et à sortir l'Afrique de la conflictualité électorale.



Jean-François OWAYE est Professeur Titulaire d'histoire contemporaine, spécialiste de l'Histoire militaire et Etudes de Défense. Ancien Conseiller du Président de la République du Gabon, il est actuellement responsable du Master et du Doctorat Histoire des Relations internationales à l'Université Omar Bongo (Libreville-Gabon).



Guessan KOUADIO est Docteur d'État en Histoire contemporaine des relations internationales et exerce en qualité de Maître de Conférences à l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody-Abidjan. Il assure par ailleurs la fonction de Vice-Doyen chargé de la Pédagogie à l'UFR Sciences de l'Homme et de la Société.



Amadou OUMAROU est Maître de Conférences en socio-anthropologie du développement, enseignant-chercheur au département de sociologie et anthropologie de l'Université Abdou Moumouni (UAM). Il est directeur du Laboratoire d'Études et de Recherches en Sociologie et en Anthropologie (LERSA) de l'UAM.



Koffi Nutefé TSIGBE est Professeur Titulaire (CAMES) en histoire contemporaine et enseigne à l'Université de Lomé. Membre du laboratoire d'Etudes sur le Travail et les Relations Identitaires en Afrique (LETRIA), il est auteur d'ouvrages et d'articles portant sur l'histoire socioéconomique et sociopolitique des Etats africains en général et du Togo en particulier.

Sous la direction de
Jean-François OWAYE, Guessan KOUADIO, Amadou OUMAROU
et Koffi Nutefé TSIGBE

ÉVALUATION DES MÉCANISMES DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CRISES EN AFRIQUE

Sous la direction de
Jean-François OWAYE, Guessan KOUADIO, Amadou OUMAROU
et Koffi Nutefé TSIGBE

Considérations sociales, culturelles et politiques sur les élections en Afrique

(PTR Langues, Sociétés, Cultures et Civilisations - CAMES)

TOME IV.

ÉVALUATION DES MÉCANISMES DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CRISES EN AFRIQUE

Préface du Professeur Faustin-Archange TOUADERA
Président de la RCA



Lomé,
Presses de l'UL
2021



Lomé
Presses de l'UL
2021

Sous la direction de

**Jean-François OWAYE - Amadou OUMAROU –
Guessan KOUADIO - Koffi Nutefé TSIGBE**

PTR LANGUES, SOCIÉTÉS, CULTURES ET CIVILISATIONS - CAMES

**CONSIDÉRATIONS SOCIALES, CULTURELLES ET POLITIQUES
SUR LES ÉLECTIONS EN AFRIQUE**

**ÉVALUATION DES MÉCANISMES DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES CRISES EN AFRIQUE**

Les auteurs

Samuel Mbadinga
Maxime da Cruz
Marcellin Zinsou Hounzangbe
Kokou Folly Lolowou Hetcheli
Bakayota Koffi Kpaye
Solenko Gnenda
Yvan Comlan Owoula Bossou
Apollinaire Sélézilo
Gnagne Antoine Sess
Amadou Oumarou

Rogatien Makpéhou Tossou
Ebénézer Korê Sédégan
Ladislas Nze Bekale
Guessan Kouadio
Arthur Banga
Touré Tiégbé
Narcisse Landry Kevis Kossi
Jean-François Owaye
Lionel Messia Ngong Hantchi
Gaddi
Eric Wilson Fofack

Préface

**Pr Faustin-Archange TOUADÉRA
Président de la République Centrafricaine
Grand-Croix de l'OIPA-CAMES**

Presses de l'Université de Lomé

© Presses de l'Université de Lomé, novembre 2021

N° ISBN : 978-2-916789-42-2

**ÉVALUATION DES MÉCANISMES DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES CRISES EN AFRIQUE**

Cet ouvrage est édité par les Presses de l'Université de Lomé. Les points de vue qui y sont exprimés restent ceux des auteurs et ne sauraient engager ni l'Université de Lomé, ni le CAMES

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

- Pr Amadou Oumarou (Université Abdou Moumouni de Niamey)
- Pr Kokou Folly Lolowou Hetcheli (Université de Lomé)
- Dr Georice Berthin Madebe (Institut de Recherche en Sciences Humaines-Libreville)
- Pr Emmanuel Joachim Goma-Thethet (Université Marien Nouabi)
- Pr Jean-François Owaye (Université Omar Bongo)
- Pr Yvon Ndongo-Ibara (Université Marien Ngouabi)
- Pr Koffi Nutefé Tsigbe (Université de Lomé)
- Pr Sèdagban Hygin Faust (Université d'Abomey-Calavi)
- Pr Scholastique Dianzinga (Université Marien Ngouabi)
- Pr Sylvain C. Anignikin (Université d'Abomey-Calavi)
- Pr Hugues Mouckaga (Université Omar Bongo)
- Pr Hygin F. Kakai (Université d'Abomey-Calavi)
- Pr Yvon-Pierre Ndongo Ibara (Université Marien Ngouabi)
- Pr Rogatien Makpéhou Tossou (Université d'Abomey-Calavi)
- Dr Serge Loungou, Maître de Conférences (Université Omar Bongo)
- Dr Guessan Kouadio, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët Boigny)
- Dr Samuel Mbadinga, Maître de Conférences (Université Omar Bongo)
- Dr Abdoulaye Bamba, Maître de Conférences (Université Houphouët-Boigny)
- Dr Nassirou Bako-Arifari, Maître de Conférences (Université d'Abomey-Calavi)

AXE 4

ÉVALUATION DES MÉCANISMES RÉGIONAUX DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CRISES EN AFRIQUE

1. CONTEXTE

Au début de l'année 2020, le Programme Thématique de Recherche (PTR) Langues, Sociétés, Cultures et Civilisations (LSCC) du CAMES a mis en chantier, sous la responsabilité de Professeure Céline Yolande KOFFIE-BIKPO de l'Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan), Coordinatrice du PTR-LSCC (bikpoceline@yahoo.fr) et Présidente du CTS LSH, un ambitieux projet de recherche qui vise à donner une impulsion nouvelle à la recherche africaine dans le domaine des sciences sociales et humaines. Le thème choisi pour l'année 2020-2021, « *Considérations sociales, culturelles et politiques sur les élections en Afrique* », a été structuré en 10 axes de recherche :

▪ Axe 1

Les dynamiques électorales en Afrique post conférences nationales (Essohanam Batchana, e-mail : essobatchana@gmail.com, tél. : +22890134472, Université de Lomé, Togo).

▪ Axe 2

Autour du pouvoir : questionner l'Afrique traditionnelle (Alain Sissao, e-mail : alainsis@gmail.com, tél. : +226 70262017, INSS/CNRST, Burkina Faso).

▪ Axe 3

Démocratie, Médias et systèmes de gouvernance (André Tassou, tassou_andre@yahoo.fr; e-mail : tassouandre@gmail.com, tél. : +237 75360151, Université Yaoundé 1, Cameroun).

▪ Axe 4

Évaluation des mécanismes régionaux de prévention et de gestion des crises (Jean François Owaye, e-mail : jfow2012@gmail.com, tél. : +24107153920, UOB, Gabon).

▪ Axe 5

Éthique et élections (Marcel N'guimbi, e-mail : nguimare@gmail.com, tél. : +242055586133 / +242056204005, Université Marien N'Gouabi, Congo Brazza).

▪ Axe 6

Rhétorique des élections (Nanourougo Coulibaly, e-mail : coulyna@yahoo.fr, tél. : +22507729507, UFHB, Côte d'Ivoire).

▪ **Axe 7**

La problématique du genre dans les processus électoraux (Yvette Onibon Doubogan, e-mail : yvette.onibon@gmail.com, tél. : +229 95859372, Université de Parakou, Bénin).

▪ **Axe 8**

Identités (ethnique, culturelle, religieuse) et enjeux électoraux (Patrice Correa, e-mail : patrice.correa@ugb.edu.sn, tél. : +221777127110, UGB, St Louis, Sénégal).

▪ **Axe 9**

Gouvernance de la paix et de la sécurité dans un contexte de vulnérabilités lié au terrorisme (Boubacar Diallo, e-mail : londiori@hotmail.com, tél. : +22797173319, UAM, Niamey, Niger).

▪ **Axe 10**

Les problématiques de la souveraineté des États et des processus d'intégration régionale (Hervé Kombieni, e-mail : hervekombieni@yahoo.fr, tél. : +22997609966, UAC, Bénin).

Chaque axe devait produire un ouvrage collectif et conduire des actions dans les domaines de la pédagogie et de la vulgarisation de sa thématique.

Pour le CAMES, l'enjeu de ce projet était de rendre davantage visible le Programme Thématique de Recherche. Langues, Sociétés, Cultures et Civilisations.

2. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION DE L'AXE 4

2.1. Coordonnateur :

Jean-François OWAYE (PT, Histoire contemporaine, Université Omar Bongo, jfow2012@gmail.com; tél. : + 241 07 15 39 20)

2.2. Secrétariat :

▪ **Amadou OUMAROU** (MC, Socio-anthropologie du développement, Université Abdou Moumouni, e-mail : oumarou371@hotmail.com; tél. : +227 96885531/+227 90193335) ;

▪ **Guessan KOUADIO** (MC, Histoire contemporaine, Université Félix Houphouët-Boigny, tél. : +225 05030159, e-mail : ben.guessan@yahoo.fr);

▪ **Koffi Nutefé TSIGBE** (PT, Histoire contemporaine, Université de Lomé).

Membres :

- Kokou Folly Lolowou Hetcheli (PT, Sociologie politique, Université de Lomé, e-mail : donhetcheli@yahoo.fr; tél. : +228 90 31 15 11)
- Yves Komi N'Kegbe Foga Tublu (Coordonnateur du CELHTO, Bureau de la Commission de l'UA, Niamey, e-mail : tubuk@africa-union.org; tél. : +227 89 81 14 74
- Yvon-Pierre Ndongo-Ibara (PT-linguistique & langue anglaise, Université Marien Ngouabi, e-mail : yvon.ndongo-ibara@umng.cg, tél. : +242 06958 86 97)
- Médard Ndoutorlengar e-mail : ndourock@gmail.com
- Madjindaye Yambaïdjé, (MA, Littératures africaines francophones, Université de N'Djamena, tél. : +235 66 21 87 88/65 53 14 88 ; e-mail : madji_genial@yahoo.fr)
- Serge Loungou (MC-Géopolitique, Université Omar Bongo, tél. : + 241 06464014 e-mail : serlounge@gmail.com)
- Pr Sèdagban Hygin Faust Kakai (PT Sociologie politique, Université d'Abomey-Calavi, e-mail : hyginfaust@gmail.com; tél. : +229 97073227)
- Rogatien Makpéhou Tossou (PT-Histoire contemporaine, Université d'Abomey-Calavi, e-mail : trogatien2006@yahoo.fr; tél. : +229 95 33 76 35) ;
- Apollinaire Sélézilo, (MA, linguistique, Université de Bangui, e-mail : aselezilo@yahoo.fr; tél. : +236.75045337)
- Andy-Félix Makindey Nze-Nguema (MA, Histoire politique, Université Omar Bongo, e-mail : mandwon01@gmail.com ; tél. : +24166118501)
- Joachim Emmanuel Goma-Thethet (PT, Histoire contemporaine, Université Marien Ngouabi)
- Clotaire Messi Me Nang (MA, Histoire des Sociétés et Civilisations de l'Afrique, Université Omar Bongo, messiclotaire@gmail.com; tél. : +241 077493660)
- Nassirou Bako-Arifari (MC, Sociologie et Anthropologie sociale, Université d'Abomey-Calavi, tél. : +229 97426363, e-mail : bakoarif@gmail.com)
- Sylvain C. Anignikin (PT, Histoire Politique, Université d'Abomey-Calavi, e-mail : mbanignikin@yahoo.fr).

Pré-presse :

- Komi Fogâ N'Kégbé Tublu, CELHTO, Niamey (Niger)
- Pr Koffi Nutefé Tsigbe, Université de Lomé (Togo)

Sommaire

Sommaire.....	<i>vii</i>
Préface	<i>xiii</i>
Introduction générale, Jean-François OWAYE, Amadou OUMAROU, Guessan KOUADIO et Koffi Nutefé TSIGBE	<i>1</i>
PREMIÈRE PARTIE : ÉCLAIRAGES CONCEPTUELS ET PROBLÉMATISATION DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE	<i>13</i>
CHAPITRE 1 PROBLÈMES THÉORIQUES ET SÉMIOTIQUES.....	<i>17</i>
CONFLITS ET DESTINS DES CONFLITS. D'UNE DOUBLE CONTRAINTE DE L'ANTAGONISME ET DU DEPASSEMENT, SAMUEL MBADINGA	<i>19</i>
LA CHARGE SEMANTIQUE DES CONCEPTS "COLERE ET PATIENCE" DANS LES DISCOURS ELECTORAUX : CAS DU XWLAGBE, UNE LANGUE DU CONTINUUM GBE, MARCELLIN ZINSOU HOUNZANGBE, MAXIME DA CRUZ.....	<i>49</i>
CHAPITRE 2 LECTURE CRITIQUE DE LA SÉCURITÉ ET DES MÉCANISMES DE PAIX AFRICAINS	<i>75</i>
LES MECANISMES DE SECURITE COLLECTIVE FACE AUX NOUVELLES MENACES SECURITAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST, KOKOU FOLLY LOLOWOU HETCHELI, BAKAYOTA KOFFI KPAYE, SOLENKO GNENDA	<i>77</i>
L'AFRICANISATION DE LA PAIX : L'AFRO-IDEALISME EN QUESTION (XIX ^E – DEBUT XX ^E SIECLE), YVAN COMLAN OWOULA BOSSOU	<i>95</i>
DEUXIÈME PARTIE : REGARDS CRITIQUES SUR LES PRATIQUES ET LES MÉCANISMES D'INTERVENTION.....	<i>113</i>
CHAPITRE 3 ARCHITECTURES DE PAIX AU RISQUE DES CRISES ÉLECTORALES ET POST ÉLECTORALES	<i>117</i>
ÉTUDE SYNOPTIQUE DES MECANISMES DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS SOCIO-POLITQUES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, APOLLINAIRE SELEZILO.....	<i>119</i>
LE DEFI DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES CONFLITS EN AFRIQUE (1960-2011), GNAGNE ANTOINE SESS	<i>145</i>

LA FRAUDE ELECTORALE AU NIGER : UNE PRATIQUE OMNIPRESENTE DANS LE DEROULEMENT DES SCRUTINS. ANALYSE RETROSPECTIVE DES ELECTIONS LOCALES DE 2011 DANS LA COMMUNE RURALE DE YAOURI (ZINDER, NIGER), AMADOU OUMAROU, HANTCHI GADDI	167
CRISE POSTELECTORALE DE MAI 2019 : UNE PREMIERE DANS L'HISTOIRE POLITIQUE DU BENIN A L'ERE DU RENOUVEAU DEMOCRATIQUE, ROGATIEN MAKPEHOU TOSSOU, EBENEZER KORE SEDEGAN	193
CHAPITRE 4. L'ACTION DE L'UA VS QUESTIONS DE LA PAIX EXOGENE	215
L'UNION DU MAGHREB ARABE : UNE INTEGRATION AMBIGUE D'UNE CER A LA POLITIQUE DE DEFENSE ET DE SECURITE DE L'UNION AFRICAINNE LADISLAS NZE BEKALE	217
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU) ET LA GESTION DE LA CRISE IVOIRIENNE (2003-2011), KOUADIO GUESSAN	243
LA FRANCE DANS LE PROCESSUS DE RESOLUTION DE LA CRISE IVOIRIENNE (2002-2011), ARTHUR BANGA	277
TROISIÈME PARTIE : CONSTRUIRE UN AVENIR DE PAIX OU DES ARCHITECTURE DE PAIX DE DEMAIN.....	303
CHAPITRE 5 : VISIONS ENDOGÈNES DE GESTION DES CRISES EN AFRIQUE	307
LES MANGORO EN PAYS TAGBANA DU XIX ^E SIECLE A LA PENETRATION FRANÇAISE : ENTRE CONFLITS ET COHABITATION, TOURE TIEGBE.....	309
APPROCHE SOCIO-DYNAMISTE DES SAVOIRS LOCAUX LIES A LA GESTION DES CONFLITS EN AFRIQUE NOIRE, NARCISSE LANDRY KEVIS KOSSI	325
LA RESILIENCE : UNE OCCURRENCE THEORIQUE POUR COMPRENDRE LES MECANISMES IRENIQUES ENDOGENES, PR JEAN-FRANÇOIS OWAYE	353
CHAPITRE 6. NOUVELLES DYNAMIQUES.....	385
LA CEEAC A L'EPREUVE DE L'INTEGRISME ISLAMIQUE EN AFRIQUE CENTRALE, LIONEL MESSIA NGONG.....	387
LA FORCE AFRICAINE EN ATTENTE : ENTRE EFFECTIVITE ET LIMITES, LE CAS DE LA EAST AFRICAN STANDBY FORCE, ÉRIC WILSON FOFACK	407

Conclusion générale, Jean-François OWAYE, Amadou OUMAROU, Guessan KOUADIO et Koffi Nutefé TSIGBE	427
Table des matières.....	431

Dédicace spéciale



Au Pr Bertrand MBATCHI, Secrétaire Général du CAMES
(2011-2021), trop tôt arraché à l'affection de tous.
In memoriam.

Crise postélectorale de mai 2019 : une première dans l'histoire politique du Bénin à l'ère du renouveau démocratique

Rogatien Makpéhou TOSSOU, Ebénézer KORE SEDEGAN*

Résumé : En mai 2019, la démocratie béninoise considérée, à tort ou à raison, comme un modèle en Afrique est mise à l'épreuve d'une crise postélectorale jamais enregistrée au Bénin depuis le Renouveau démocratique. Cette situation, de par son ampleur et l'incertitude qu'elle augurait pour l'avenir de la démocratie et l'édification d'un véritable État de droit, a aiguisé la curiosité et le sens d'analyse de nombreux chercheurs nationaux et étrangers pour la plupart politologues, juristes, journalistes et sociologues. Toutefois, l'analyse de l'historien reste indispensable pour appréhender la dynamique, autrement dit, le contexte, les causes et les répercussions ainsi que le mode de gestion de cette crise postélectorale au Bénin et présenter son mode de gestion. Aussi, la problématique de cette recherche est-elle formulée comme suit : quels sont le contexte historique, les causes et les répercussions de cette crise postélectorale au Bénin ? Pour y arriver, une méthodologie axée sur l'exploitation des documents d'archives et des informations orales a permis de circonscrire cette crise dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme du système partisan au Bénin et de la non-participation des formations politiques de l'opposition à l'élection législative du 29 avril 2019.

Mots clés : Bénin – Crise – post-électorale –Renouveau démocratique.

Abstract: In May 2019, Benin's democracy considered, rightly or wrongly, as a model in Africa, was put to the test of a post-election crisis never recorded in Benin since the Democratic Renewal. This situation, by its magnitude and the uncertainty that it augured for the future of democracy and the building of a true rule of law, has sharpened the curiosity and sense of analysis of many national and foreign researchers mostly political scientists, jurists, journalists and sociologists. However, the historian's analysis remains essential to understand the dynamics, in other words, the context, the causes and the repercussions as well as the mode of management of this post-election crisis in Benin and to present its mode of management. Also, the problematic of this

* Université d'Abomey-Calavi, trogatien2006@yahoo.fr.

research is it formulated as follows: what are the historical context, the causes and the repercussions of this post-election crisis in Benin? To achieve this, a methodology based on the use of archival documents and oral information made it possible to circumscribe this crisis in the context of the implementation of the reform of the partisan system in Benin and the non-participation of formations opposition politicians in the legislative election of April 29, 2019.

Keywords: Benin – Crisis – post-electoral – Democratic renewal.

Introduction

L'accession au pouvoir, le 06 avril 2016 du président Patrice Talon, consacre l'instauration du régime de la Rupture et du Nouveau départ. La feuille de route peaufinée par le gouvernement à travers le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) accorde une place importante à de nombreuses réformes dans tous les domaines d'intervention de l'État dont le domaine politique. En effet, deux des réformes politiques importantes envisagées par le gouvernement restent la révision de la Constitution du 11 décembre 1990 et la réformes du système partisan au Bénin. Telle une cigüe, l'adoption et la mise en œuvre de ces réformes apparaissent très tôt difficiles à consommer par une classe politique en proie à l'exercice rigoureux du pouvoir d'État par un chef d'État qui réussit à s'imposer en restaurant l'autorité de l'État dans tous les secteurs. La tension monta d'un cran au sein de cette classe politique surtout au lendemain de l'élection législative du 28 avril 2019. Cette consultation électorale n'a pas connu la participation de la frange constituée par les forces de l'opposition pour des raisons de non-conformité aux nouvelles exigences liées aux réformes du système partisan. La tension atteint son paroxysme avec la crise postélectorale marquée par de graves violences orchestrées par les militants des partis de l'opposition, le 02 mai 2019. Ce fut une crise postélectorale jamais enregistrée dans l'histoire politique du pays à l'ère du Renouveau démocratique. Cette situation, de par son ampleur et l'incertitude qu'elle augurait pour l'avenir de la démocratie et l'édification d'un véritable État de droit, a aiguisé la curiosité et le sens d'analyse de nombreux chercheurs nationaux et étrangers pour la plupart politologues, juristes, journalistes et sociologues.

Toutefois, nous voulons l'aborder à travers la problématique suivante : quels sont le contexte historique, les causes, les repercussions et la gestion de cette crise postélectorale de mai 2019 au Bénin ? Pour

cela, une méthodologie axée sur l'exploitation croisée des sources documentaire et orale a permis de mener notre analyse autour de trois parties essentielles.

La première présente le contexte historique et les facteurs favorables à la crise post électorales de mai 2019 au Bénin ; la deuxième porte sur le scrutin crisogène du 28 avril 2019 et les événements du 02 mai 2019 et enfin, la troisième présente le dégel de la crise postélectorale à travers le dialogue politique et la mise en œuvre des décisions qui y sont issues.

1. Le contexte historique et les facteurs favorables à la crise post-électorale de mai 2019 au Bénin

Le contexte historique est marqué par l'adoption de lois sur la réforme du système partisan et le problème de la conformité des partis politique aux nouvelles dispositions de cette réforme dans le processus de mise en œuvre de la réforme et le déclenchement processus électoral en vue des législatives, du dimanche 28 avril 2019.

1.1. Le cadre normatif et institutionnel de la réforme du système partisan à l'ère de la Rupture

Le cadre normatif de la réforme du système partisan à l'ère du régime de la Rupture⁸¹ a été adopté par l'Assemblée nationale. En effet, il s'agit d'une série de lois adoptées par les députés de la huitième législature à travers une nouvelle Charte des partis politiques et des lois électorales.

En effet, la nouvelle charte des partis politiques adoptée par le parlement, le 26 juillet 2018 comporte des dispositions qui prescrivent les conditions à remplir pour la création et le financement des partis politiques au Bénin. Par une interprétation des articles 16, 37, 38 et 39 de la nouvelle Charte dans sa Note d'analyse sur les législatives de 2019 au Bénin, l'organisation Think tank dénommée Civic Academy for Africa's Future (CiAAF, 2019, p. 16), clarifie et précise le but essentiel de cette nouvelle charte en ces termes :

Composée de 70 articles, la nouvelle charte réorganise le système partisan en deux grades articulations. D'abord, elle renforce l'ancrage national des formations politiques. En effet, pour la création d'un parti

⁸¹ La coalition portée au pouvoir à l'issue du deuxième tour de l'élection présidentielle de mars 2016. Trois figures politiques de proue conduisaient cette coalition à savoir les candidats Patrice Talon, Sébastien Ajavon et Abdoulaye Bio Tchane.

politique, la nouvelle loi exige au moins 1155 membres fondateurs sur l'ensemble du territoire national, à raison de 15 membres fondateurs par commune, alors que l'ancienne exigeait 120 membres au plan national à de 10 par département. Ensuite, la nouvelle charte institue et encadre le financement public des partis politiques. Les conditions et modalités de répartition de ce financement seront fixées par une loi spécifique.

La nouvelle charte des partis politiques en République du Bénin est renforcée par un nouveau Code électoral adopté par le parlement, le 03 septembre 2018.

Constitué de 397 articles répartis en 7 livres, le nouveau code électoral constitue le socle même de la réforme du système partisan de par l'introduction de nouvelles dispositions innovantes dans le système électoral au Bénin depuis 1960. Ces dispositions réformistes concernent essentiellement deux axes : les cautions à verser par les partis politiques pour entrer en compétition électorale aussi bien pour les législatives que pour la présidentielle et le seuil de représentativité. En effet, la caution à verser passe de 100 000⁸² francs à 249 millions pour les élections législatives et de 15 000⁸³ à 250 millions pour la présidentielle. Quant au seuil de représentativité de 10 % des suffrages au plan national, il reste pour tout parti politique en compétition, une condition d'éligibilité et de partage des sièges au niveau de la circonscription électorale (articles 233 ; 242 et 272 de la Loi 2018-31 du 9 septembre 2018). Ces dispositions normatives de la réforme du système sont mises en œuvre dans un cadre institutionnel. Ce cadre institutionnel de la réforme se limite aux prérogatives accordées au ministère de l'intérieur, à la cour constitutionnelle, à la Commission électorale nationale autonome (CENA) et au Ministère des finances à travers la Direction générale des impôts et domaines et le Trésor public. En effet, par la Décision EL 19-001 du 1^{er} février 2019, la cour constitutionnelle institua le Certificat de conformité à la nouvelle charte des partis politiques et rendit son obtention obligatoire pour constituer les pièces à fournir et déposer à la CENA par tous les partis voulant participer aux élections législatives. L'officialisation des partis politiques enregistrés relève des prérogatives du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP). Aussi, la liste des partis politiques enregistrés, toutes tendances confondues est-elle rendue publique le 14 février 2019 et tous les dossiers ont été rejetés avec notification des motifs de rejet (CiAAF, 2019, p. 17). Quant à la CENA,

⁸² Article 386 de la loi 2013-06 portant code électoral en République du Bénin.

⁸³ Article 347 de la loi 2013-06 portant code électoral en République du Bénin.

organe chargé de l'organisation des consultations électorales au Bénin, elle élabore le calendrier et met en œuvre le processus électoral. Elle lança officiellement le dépôt des dossiers de candidature, le 20 février 2019 qui prit fin, le 26 février de la même année.

Cette réforme politique adoptée par les députés acquis au pouvoir et constitués en Bloc de la Majorité Parlementaire (BMP), a déclenché beaucoup de polémiques liées aux difficultés pour les partis de l'opposition d'obtenir le fameux Certificat de conformité. Ce qui raviva la tension qu'entretenait la minorité parlementaire fidèle à l'ancien régime de Boni Yayi ; laquelle tension est née à la suite de l'échec de la première tentative de révision de la constitution du 11 décembre 1990, de l'Affaire de drogue de Sébastien Ajavon et de la levée de l'immunité parlementaire de certains responsables de l'ancien régime dont notamment l'ancien ministre d'État chargé des finances et de l'économie Komi Koutché en exil, l'ancien ministre de la justice Valentin Agossou Djènotin et l'ancien Directeur général de la Société nationale de promotion agricole (SONAPRA) à qui les nouvelles autorités reprochaient des actes de mauvaise gestion des affaires publiques qui leur valaient d'être mis à la disposition de la justice.

1.2. L'épineux problème de certificat de conformité et de quitus fiscal

Le processus de mise en œuvre de la réforme du système partisan se heurte à d'épineux problème dont le certificat de conformité et le quitus fiscal. En effet, l'obtention du certificat de conformité et le quitus fiscal constituent deux pièces nouvelles assez importantes dans la constitution des dossiers de candidature des partis politiques à déposer à la CENA suivant le calendrier électoral. Les obtenir relevait d'une marche fourragère. Mais, à l'arrivée, sur les dix partis politiques ayant entamé le processus de formalisation conformément à la nouvelle charte, seules sept formations politiques⁸⁴ ont pu effectuer le dépôt de leur dossier et obtenir le récépissé provisoire dont l'Union Sociale Libérale (USL) de l'opposition et l'Union pour le Développement d'un Bénin Nouveau

⁸⁴ Il s'agissait du Bloc Républicain (BR), de l'Union Progressiste (UP), Dynamique Unitaire pour la Démocratie et le Développement (DUD), le Parti du Renouveau Démocratique (PRD), de l'Union Sociale Libérale (USL), de l'Union pour le Développement d'un Bénin Nouveau (UDBN), des Forces Cauris pour le Développement du Bénin (FCDB).

(UDBN)⁸⁵, proche du pouvoir et trois autres de l'opposition à savoir le Parti Communiste du Bénin (PCB), les Forces Cauris pour un Bénin Émergent (FCBE) et Restaurer l'Espoir (RE) s'en sont abstenus (CiAAF, 2019 : p.18).

L'obtention du quitus fiscal à la Direction générale des impôts et domaines, relevait également de la croix et la bannière. Cette situation créa beaucoup de suspicions tendant à dénoncer les vellétés du pouvoir à empêcher les partis de l'opposition à s'engager dans la course pour les élections législatives prévues pour le 28 avril 2019. Le 05 mars 2019, à l'issue de l'examen des dossiers de candidature, la CENA ne retint sur les sept partis ayant déposé leur candidature pour la course électorale que le Bloc Républicain (BR) et l'Union Progressiste (UP) deux partis proches du pouvoir place. Les cinq autres partis sont recalés pour diverses raisons. Toutes les tentatives pour leur permettre de participer à la course électorale sont vaines⁸⁶. Les partis de l'opposition ont exploité, en vain, toutes les voies de recours pour avoir gain de cause. Cette situation, perçue comme une impasse, lors du débat parlementaire du 28 mars 2019, l'opposition a promis faire recours à l'article 66 de la constitution du 11 décembre 1990 en s'organisant pour envahir les institutions et la rue afin d'empêcher toute élection à laquelle est "exclue". Dans le même temps, la majorité parlementaire maintient sa position d'aller aux élections avec les deux partis en cas d'absence de consensus (CiAAF, 2019 : p. 22). Le ver était déjà dans la pomme.

1.3. Les signes avant-coureurs de la crise postélectorale du 02 mai 2019

Les manœuvres politiques au parlement et les rapports de forces en présence mirent en évidence l'échec patent du consensus tant recherché, pour juguler la crise préélectorale. Ce constat fut fait le 1^{er} avril 2019 à l'Assemblée nationale où les positions antagonistes entre opposants et BMP se sont raidies. Face à l'impasse, le président de la République Patrice Talon organise au palais de la République, une rencontre des présidents d'institutions élargie au président de la CENA et au Médiateur de la République en vue de statuer sur la situation. La rencontre est sanctionnée par un communiqué dont la quintessence du contenu est

⁸⁵ Ces deux partis politiques n'avaient pas joint leur certificat de conformité à leur dossier de candidature.

⁸⁶ D'importantes rencontres eurent lieu.

livrée par le Médiateur de la République Joseph Gnonlonfoun en ces termes :

Le parlement n'a pu obtenir le consensus nécessaire à la modification de la législation en vigueur [...]. Regrettant cette absence de consensus, les présidents des institutions appellent à la poursuite du processus électoral et à la tenue des élections à bonne date. Toutefois, ils invitent l'ensemble des acteurs à poursuivre résolument le dialogue pour améliorer la qualité des textes en vigueur dans la perspective des échéances ultérieures⁸⁷.

Ce communiqué est entériné par le conseil des ministres du 03 avril 2019 qui, après avoir pris acte des décisions issues de la rencontre des présidents d'institutions, décida de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les élections législatives en vue se tiennent à bonne date c'est-à-dire la date du 28 avril 2019, conformément au calendrier électoral de la CENA. Ces deux décisions qualifiées par les forces de l'opposition de déclaration de guerre, suscitèrent leur indignation à travers une conférence presse, dans la même journée. Ils dénoncèrent les manœuvres du pouvoir en lançant un appel à la résistance par l'organisation, dès le 4 avril 2019, des manifestations géantes de protestation dans toutes les villes (CiAAF, 2019, p. 24).

C'est dans cette atmosphère délétère que la CENA enclenche le processus électoral proprement dit, convoquant les deux partis politiques retenus pour la compétition pour procéder au tirage au sort de leur positionnement sur le bulletin unique de vote. Le scrutin du 28 avril 2019 est donc irréversible.

2. Le scrutin du 28 avril 2019 et les événements du 02 mai 2019

Le scrutin du 28 avril 2019 avait des relents belligères à la veille. En effet, la non-participation de l'opposition en dépit de toutes les tentatives de recherche de consensus a entraîné des manifestations sporadiques dans certaines localités du pays réputés bastions de l'opposition.

2.1. Les tentatives de soulèvements populaires à la veille du scrutin

Du 26 février au 03 mars 2019, on a assisté à une semaine de manifestations tendant à des soulèvements populaires dans le but de bloquer

⁸⁷ Communiqué du 1^{er} avril 2019.

le processus électoral en cours. Ainsi, des manifestations violentes eurent lieu à Porto-Novo, à Toui, à Kilibo, à Bantè, à Savè. En dépit, de l'appel de l'opposition à suspendre le processus électoral et à une élection inclusive, le président de la CENA Emmanuel Tiando lança la campagne électorale. Jusqu'aux derniers jours de la campagne, l'opposition a tenté de se faire entendre en organisant des manifestations de résistance à ce qu'elle dénonce comme une dérive autoritaire du pouvoir Talon. Le 18 avril 2019, le président Boni Yayi mit en garde le pouvoir contre la poursuite du processus électoral en ces termes :

S'entêter, c'est détruire notre héritage démocratique, décrédibiliser et isoler notre pays au plan international, remettre en cause la légitimité, la paix et la stabilité dans notre pays, inaugurer un cycle de violences inutiles, mettre en péril la sécurité et la stabilité dans la sous-région.

Il réitère en vain sa mise en garde par le biais d'une lettre ouverte en lançant un ultime appel au président de la République à « user des pouvoirs que lui confère la Constitution pour arrêter le processus électoral ». Aussi décida-t-il de procéder par la force.

Ainsi, Nicéphore Soglo et Thomas Boni Yayi prirent la tête d'une foule de militants pour exprimer leur colère dans les allées du marché Dantokpa, à Cotonou, le plus grand du pays. L'objectif était d'inciter les populations à un mouvement insurrectionnel pour faire baisser l'échine au pouvoir qui dut prendre la mesure de la situation de troubles en perspective. Le mouvement fut alors réprimé par les forces de l'ordre même s'il n'avait pas été largement suivi par les militants de la résistance comme l'espéraient leurs leaders de l'opposition. Cette situation plongea les populations dans une profonde psychose sur toute l'étendue du territoire.

2.2. Les raisons du faible taux de participation au scrutin du 28 avril 2019

Le dimanche 28 avril 2019, l'opposition n'ayant pas pu obtenir la suspension du processus électoral, la CENA appela les cinq millions d'électeurs béninois aux urnes. Ce fut une première dans un processus où les élections législatives furent inédites dans le pays depuis l'avènement du multipartisme ; car, aucune liste d'opposition n'y participe. Au terme d'une campagne qui a vu monter les tensions politiques, les craintes de perturbations du scrutin, voire de violences, étaient réelles.

Le déroulement pacifique du vote de ce dimanche 28 avril a été un enjeu majeur, tout comme le taux de participation des électeurs. Ces

derniers furent tirillés entre les consignes de vote et appels au civisme des partis en compétition et les appels au boycott lancés par l'opposition, qui a tenté en vain de faire stopper un processus électoral auquel elle ne participe pas.

A la veille du scrutin, les craintes d'assister à une avalanche de violences lors des opérations de vote se font insistantes. L'alerte et les consignes de sécurité diffusées par plusieurs représentations diplomatiques à leurs ressortissants et personnels dont celles du Nigeria, des États-Unis ou encore de la France, sont perçues par certains comme un mauvais augure. Aussi, le coordonnateur résidant du système des Nations unies au Bénin, Siaka Coulibaly alerta-t-il les fonctionnaires du système des Nations unies en ces termes : « Il est rappelé à tout le personnel des Nations unies en poste ou en mission au Bénin que toutes les missions de terrain sur toute l'étendue du territoire national sont suspendues pendant la période allant du jeudi 25 avril au mercredi 1^{er} mai 2019 inclus ». Dans un message intitulé « La paix, une fleur fragile », la Conférence épiscopale du Bénin, quant à elle exhorta les uns et les autres à « user de leurs prérogatives pour préserver à tout prix la paix et l'unité nationale par l'organisation d'élections législatives inclusives ».

C'est dans ce climat de psychose généralisée qu'eut lieu le scrutin, du 28 avril 2019 sur toute l'étendue du territoire. Et comme on pouvait s'y attendre, le scrutin a été perturbé par de graves violences dans le département des Collines (Bantè, Dassa Ouèssè, Savalou et Savè) et dans la partie septentrionale du pays notamment à Tchaourou, ville natale de l'ancien président Boni Yayi, à Parakou à Kandi fiefs des Forces Cauris pour un Bénin Émergent (FCBE). Ainsi, « dans 39 arrondissements (sur les 546 que compte le pays), le vote n'a pu se tenir en raison de certains incidents » indiqua Emmanuel Tiando. La plateforme d'observation de société civile a fait état de deux morts lors du vote, sur un total de 206 incidents, dont des destructions et incendie de matériel électoral, accrochages entre militants des partis, populations et forces de sécurité publique »⁸⁸. De nombreux militants des forces de l'opposition, pour la plupart, auteurs des actes de vandalisme et de subversion, ont été appréhendés et incarcérés.

⁸⁸<https://www.jeuneafrique.com/769501/politique/legislatives-au-benin-le-taux-de-participation-sous-le-seuil-des-25-selon-les-resultats-preliminaires/> consulté le 12 octobre 2020 à 19 h 15 mn.

La conséquence logique à cette situation inédite reste le faible taux de participation au scrutin par rapport aux échéances électorales antérieures. En effet, « Le dépouillement a été réalisé à 86% et le nombre d'inscrits au plan national est de 4 992 399 électeurs. Les suffrages valablement exprimés s'élèvent à 1 147 625 voix, ce qui donne un taux de participation de 22,99% », déclara le président de la CENA, Emmanuel Tiando, au siège de l'institution d'après Jeune Afrique et l'Agence France Presse (AFP)⁸⁹. Alors que, selon la même source, « Depuis 1990, jamais le taux de participation à des élections n'était descendu sous la barre des 50 % »⁹⁰. Du coup, Les deux partis proches du président Patrice Talon ayant participé au scrutin se partagent donc les 83 sièges du nouveau parlement. Ainsi, à l'issue de la proclamation des résultats définitifs par la cour constitutionnelle et après le règlement des contentieux électoraux, 47 sièges sont attribués à l'Union progressiste (UP) contre 36 pour le Bloc Républicain (BR). L'indignation des forces de l'opposition atteint son paroxysme.

L'atmosphère déjà tendue pendant la campagne électorale et au cours du scrutin faisait augurer une explosion violente au lendemain du vote. Aussi, du 1^{er} au 02 mai 2019, Cotonou fut le théâtre de violents affrontements entre les militants des forces de la résistance et les forces de défense et de sécurité.

2.3. Les événements des 01 et 02 mai 2019 et le blocus de la résidence privée de Boni Yayi

Le mardi 30 avril 2019, Boni Yayi et Nicéphore Soglo lancèrent devant la presse un ultimatum au président Patrice Talon pour annuler le scrutin, sur fond de menaces graves. Le défi lancé à la sûreté de l'État fut doublé d'un appel au peuple à se défendre. Le mot d'ordre lancé par Boni Yayi est corroboré par son engagement total et sa détermination inébranlable à affronter l'autorité de l'État en ces termes : « C'est une question de vie ou de mort », avait-il lancé. Il poursuit en menaçant en ces termes : « Talon marchera sur nos corps avant d'enterrer ce nouveau Parlement ». Ces propos de l'ancien président de la République, sont perçus comme suffisamment graves par les autorités du pays. Et, le lendemain, soit le Mercredi 1^{er} mai 2019, dans l'après-midi, la maison de Boni Yayi, fut encerclée par un dispositif impressionnant de forces de l'ordre (policiers et militaires). Les populations riveraines ont

⁸⁹*Ibidem.*

⁹⁰*Ibidem*

insinué sur les réseaux sociaux des manœuvres militaires visant à une probable arrestation de Boni Yayi. Des heurts ont éclaté. Quelques instants, l'ex-Président Nicéphore Soglo, sa femme Rosine Vieyra accompagnés de plusieurs autres opposants, comme Candide Azannaï et Éric Houndété se portèrent au domicile de Boni Yayi pour lui témoigner leur solidarité. Les échauffourées se sont amplifiées dans la soirée comme le rapporte la journaliste Aïchath Alédji du Journal Le Progrès :

Dans la soirée le mouvement a pris d'ampleur. De Cadjèhoun, les manifestants ont remonté vers le stade Mathieu Kérékou brûlant des pneus à des carrefours stratégiques comme Etoile rouge, Vèdoko. Dans l'autre sens, le pont d'Akpakpa a été le théâtre des émeutes. La quantité de pneus en feu a empêché la circulation.

Mais, dans la nuit du mercredi 1^{er} au jeudi 02 mai, l'armée avait pris la relève de la police visiblement débordée ; et, profitant d'une coupure d'électricité, les militaires ont tiré à balles réelles sur la foule amassée devant le portail de l'ancien Président de la République, causant ainsi de nombreuses victimes. Une femme enceinte appelée Prudence Amoussou a été mortellement atteinte, et un jeune homme grièvement blessé. A Kandi, on dénombre deux morts dans les rangs des manifestants dont beaucoup furent interpellés. La situation de crise dura jusqu'à l'installation sous haute surveillance policière, des députés de la 8^e législature. Une Assemblée que d'aucuns qualifient à tort ou à raison de monocolore alors que les leaders des deux partis politiques se donnent l'occasion d'expliquer aux populations leurs points de divergences notamment idéologique. L'installation du parlement de la 8^e législature était loin de décriper la tension. Le dégel n'intervint qu'à la suite d'un processus marqué par de nombreuses médiations envers les protagonistes de la crise et qui aboutissent à la tenue d'un dialogue politique.

3. Le dégel de la crise postélectorale

Le dégel dans la crise postélectorale est le résultat d'un certain nombre d'initiatives prises aussi bien par les protagonistes de la crise que par la communauté internationale.

3.1. Le valse de médiations entre la classe politique et le chef de l'État Patrice Talon

L'échec du dialogue préélectoral entre les opposants et les dirigeants de la République est indéniable. La contestation du vote du 28 avril 2019 a atteint son paroxysme. Le mercure a monté d'un cran.

Les affrontements meurtriers entre les forces de l'ordre et les partisans de la résistance, les 1^{er} et 02 mai 2019, sont l'expression achevée d'un malaise généralisé dans le pays. Face à cette situation, certains leaders d'opinion notamment les autorités traditionnelles, et confessionnelles (le clergé catholique et protestant ainsi que les ténors du courant évangélique béninois) tinrent des multiples rencontres en vue d'un dénouement de la crise. Toutes ces rencontres sont infructueuses pour les opposants. Mais, la plupart des déclarations faites à l'issue de ces entrevues ont contribué à entériner le vote et à émousser l'ardeur des Résistants qui crient à une caporalisation des leaders d'opinion de la société béninoise sur fond de corruption. C'est dans cette perspective qu'intervint la levée du blocus érigé autour du domicile du président Boni Yayi.

3.2. La levée du blocus autour du domicile de l'ancien chef d'État Boni Yayi

La répression des événements des 1^{er} et 02 mai 2019 a permis aussi aux forces de défense et de sécurité de placer l'ancien président Boni Yayi en résidence surveillée du 1^{er} mai au 22 juin 2019 soit pendant 52 jours de privation. En effet, en l'éloignant de sa famille en interdisant à ses avocats, à ses médecins et à ses partisans de lui rendre visite, on assista à un véritable état de siège qui suscita crainte et indignation au sein de l'opinion publique locale et internationale. C'est le cas du l'ancien président français François Hollande qui, dans une déclaration en date du 18 mai 2019, attira l'attention de la communauté internationale sur le pétrin dans lequel se trouvait le président Boni Yayi. Car, comme il est mentionné dans un rapport sur l'état des droits de l'homme au Bénin, « le Mercredi 5 juin 2019, des policiers et militaires ont posé un conteneur devant sa résidence. Ils ont aussi garé des voitures de police devant son garage pour empêcher la sortie de ses véhicules ». Il subit également des manœuvres des agents judiciaires. En effet, « le Vendredi 07 juin 2019, le juge d'instruction du 4^e cabinet du tribunal de première instance de première classe de Cotonou, Aubert M. Kodjo, décide de faire un transport judiciaire pour l'écouter, à son domicile, à 15 heures 30 minutes, dans le cadre de l'instruction du dossier COTO/2019/RP/02285-CAB4/2019/0041, lié aux violences postélectorales⁹¹ ». Mais, l'audition n'a pu avoir lieu puisque ses avocats ont affirmé que leur client était souffrant et qu'il ne pouvait se prêter à leur

⁹¹Rapport factuel sur la situation des droits de l'homme au Bénin, période 06 avril 2016 au 26 octobre 2020, p. 36.

interrogatoire exhibant un certificat médical. Dès lors, et face à la pression judiciaire, Maître Renaud Agbodjo et Paul Kato Atita, tous deux avocats du président Boni Yayi, tinrent une conférence de presse pour attirer l'attention de l'opinion publique sur la dégradation persistante de l'état de santé de leur client après 31 jours de privation de sa liberté. Aussi, s'exprimèrent-ils en ces termes : « sa santé s'est sérieusement dégradée. Sa tension artérielle est de 17 sur 10. Ses médicaments sont épuisés. Monsieur Yayi Boni ne dort plus en raison d'une crise sciatique et on dit il faut aller l'entendre : même si on doit le crucifier, il faut qu'il soit vivant ». Nonobstant cette alerte, le procureur de la République près le tribunal de première instance de première classe de Cotonou, Mario Elom Mètonou annonça des mesures coercitives à l'encontre de Boni Yayi pour refus de se prêter aux questions du juge d'instruction dans le cadre d'une information judiciaire. L'opinion publique s'indigna. Les organisations de défense des droits de l'homme notamment l'Amnesty International qui, à travers son président Fidèle Kikan, appelle les autorités judiciaires à la retenue. En effet, l'organisation internationale de défense des droits de l'homme s'est indignée contre le dispositif sécuritaire autour du domicile de l'ancien président Boni Yayi en ces termes : « les autorités doivent mettre un terme aux fouilles systématiques et lever toute surveillance aux abords de l'ancien président Boni Yayi » (Le Progrès, n°4419, 2019, p. 5). Cette déclaration ne tint pas compte, toutefois, de la norme en matière de sécurité publique, car les propos d'incitation à la violence et contre la sûreté de l'État, tenus par le mis en cause au lendemain du scrutin du 28 avril 2019, constituent une atteinte à la sécurité des paisibles citoyens y compris lui-même. Ainsi, lorsque l'organisation parle de manifestants non armés, on pourrait se demander l'origine du feu dont ont fait usage ces manifestants pour détruire les édifices publics et privés et mêmes les gourdins utilisés pour menacer la force de l'ordre. Mieux, Amnesty International semble ne pas constater que les chasseurs de Tchaourou et de Kilibo, régions d'origine du président Boni Yayi, étaient armés de lances et d'armes à feu dont l'usage a porté une atteinte à l'intégrité physique de l'homme en causant plusieurs blessés graves dans les rangs de forces de défense et de sécurité qui n'accomplissaient que leur mission républicaine. Il est également certifié au Centre National Hospitalier et Universitaire – Hubert Koutoucou Maga que l'homme amputé d'un bras tentait de ramasser une grenade à dessein de la relancer à la horde de force de l'ordre. Au total, la prise de position de l'organisation internationale de défense des droits de l'homme remet en cause sa crédibilité

et la mission qui est la sienne dans le monde. Par ailleurs, les avocats de Boni Yayi dénoncent une inculpation préméditée⁹². La pression des organisations de défense des droits de l'homme, la médiation du président nigérian Muhamadu Buhari et l'intervention des sages de Tchaourou conduite par Worou Théophile cadre de la localité, proche de la famille de l'ancien président et le roi de la localité, intervention facilitée par les députés André Okounlola et Adam Bagoudou tous deux anciens collaborateurs de Boni Yayi a permis de lever l'état de siège dans la nuit du 21 au 22 juin 2019. Ce qui permit à Boni Yayi de sortir du pays pour une destination inconnue selon certains médias locaux et internationaux.

Cette libération a permis de décrier la tension dans le pays en prélude à la tenue du Dialogue politique qui est l'expression achevée du dégel de la crise postélectorale jamais connue au Bénin depuis le Renouveau démocratique.

3.3. De la tenue du dialogue politique du 10 au 12 octobre 2019 à la révision de la constitution du 11 décembre 1990

Le Lundi 20 mai 2109, soit quelques jours après les événements des 1^{ers} et 02 mai de la même année à Cadjèhoun (Cotonou) et à Kandi, le président de la République Patrice Talon dans une adresse à la nation, déplora la situation tout en montrant la justesse et la nécessité de la réforme du système partisan qui est la principale cause des tristes événements enregistrés au lendemain du scrutin du 28 avril 2019. Aussi martela-t-il :

Le processus électoral relatif à la 8^e législature de notre pays vient de s'achever. Il aura été l'aboutissement d'une réforme majeure difficile, à la fois souhaitée et redoutée : la réforme du système partisan. Cette réforme était souhaitée parce qu'elle était attendue de vieille date, autant par les citoyens, la société civile que par les acteurs politiques pour redonner confiance aux uns et crédibilité aux autres, quant à l'importance de l'impact du système partisan sur la qualité de la gouvernance du pays. Elle était redoutée parce que, inévitablement, elle remettrait en cause les acquis des acteurs d'un multipartisme débridé que nous avons cultivé depuis bientôt 30 ans et qui est la cause principale d'une mauvaise gouvernance, source du sous-développement.

⁹² Rapport factuel sur la situation des droits de l'homme au Bénin, période 06 avril 2016 au 26 octobre 2020, p. 36.

Il déplora la situation en ces termes : « c'est le lieu pour moi, au nom de la nation tout entière, de déplorer que pour une controverse parmi tant d'autres, pour quelques frustrations inhérentes à la vie en communauté et aux mutations profondes, nous ayons pu en arriver à une telle manifestation de violence. Cela est regrettable ». Ce discours d'apaisement a été diversement interprété par la classe politique et les citoyens, mais il a toutefois permis de revoir les ardeurs pour apaiser le pays car, il a annoncé la tenue d'un dialogue politique entre les différentes sensibilités politiques du pays en vue d'un dégel de la crise. Cette annonce a été réitérée dans son discours sur l'état de la nation à la veille du 1^{er} août 2019, date de commémoration du 59^e anniversaire de l'accession du pays à l'indépendance nationale et à la souveraineté internationale. C'est également à cette occasion qu'il accorda la grâce présidentielle à tous les détenus politiques y compris les manifestants des 1^{ers} et 02 mai 2019. Le dégel de la crise postélectorale était évident. Ainsi, le Jeudi 10 janvier 2019, les quatre-vingt-seize représentants de huit partis politiques⁹³ à raison d'un représentant par département et par parti politique participèrent aux assises du palais des congrès. Dans son discours d'ouverture, le président considère les assises comme une rencontre de recherche de solution en vue de lever les obstacles qui obstruent la voie à l'avancée démocratique. Aussi, avance-t-il : « Notre rencontre de ce jour, loin d'être le signe d'un quelconque stress de notre démocratie, s'apparente mon sens, à une exigence de check-up quand survient une quinte de toux d'une résonance inhabituelle ». Aussi, poursuit-il en justifiant la rencontre :

Le dialogue politique auquel je vous convie trouve sa justification dans la volonté de notre peuple de voir ses acteurs politiques se hisser à la hauteur des défis qu'imposent la construction de l'État et la consolidation de la nation. Il s'inscrit dans mon souci permanent d'associer les acteurs politiques à la recherche des compromis aux questions politiques essentielles, notamment électorales, dont la résolution est indispensable à notre cohésion et à notre marche vers le progrès.

⁹³ Il s'agit notamment de l'Union Progressiste (UP), Bloc Républicain (BR), Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE), Parti du Renouveau Démocratique (PRD), Union Démocratique pour un Bénin Nouveau (UDBN), Dynamique Unitaire pour la Démocratie et le Développement (DUD), Mouvement des Elites Engagées pour l'Emancipation du Bénin (MOELE-Bénin), Force Cauris pour le Développement , Parti la Flamme Renouvelée (PFR).

De ce point de vue, l'ordre du jour portait essentiellement sur le toilettage des textes belligères et crisogènes, le renforcement du système partisan, la recherche de l'équité dans la représentation à l'assemblée nationale, le statut de l'opposition et surtout, la recherche de mesures pour le retour de la cohésion nationale. Pour assurer la crédibilité du dialogue, les débats sont conduits par des intellectuels de haut niveau constitués au sein du comité d'experts dont le Modérateur était le professeur Dorothée Sossa, le Rapporteur général Victor Topanou, Luc Sinzogan représentait l'opposition et Orden Alladatin représentait la mouvance au pouvoir et, au bout de soixante-douze heures de débat et de réflexion, le dialogue politique a accouché de dix-huit recommandations dont les plus importantes sont la nécessité d'organiser les élections générales anticipées, le toilettage de la charte des partis politiques et du code électoral crisogènes, la libération de certains prisonniers impliqués dans la crise électorale, l'abandon des poursuites contre certaines personnalités.

Le financement des partis politiques, le statut de l'opposition, une meilleure représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions sont également autant de recommandations formulées par les délégués aux assises du Palais des congrès. Ces recommandations contenues dans un document rapporté sont officiellement transmises au chef de l'État, le 12 octobre 2019 lors de la clôture dudit dialogue. Le chef de l'État a promis en retour de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des recommandations afin de décriper l'atmosphère politique et sociale dans le pays. C'est ainsi qu'au conseil des ministres du 16 octobre 2019, s'est consacré à prise des mesures en vue de la mise en exécution de ces recommandations. Le vendredi 25 octobre 2019, soit une semaine après le conclave entre le Chef de l'État et la Conférence des Présidents de l'Assemblée nationale pour examiner les voies et moyens en vue de la mise en œuvre des conclusions du dialogue politique, le Président de la République, Patrice Talon reçut le Rapport des travaux du Comité d'experts chargé de la formulation technique des mesures législatives suites aux recommandations du Dialogue politique au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée au Palais de la Marina en présence des membres du bureau de l'Assemblée nationale et du comité d'experts.

Face à ses hôtes et en propos liminaires, le Président de la République a exposé les raisons de la mise en place du comité d'experts et le processus qui y a abouti. Aussi, a-t-il rappelé la mission de ce comité :

celle de s'inspirer de l'esprit et de la lettre des recommandations issues du Dialogue politique pour traduire en langage technique, les vœux de la classe politique exprimés lors de ces assises.

Avant de rendre officiellement le fruit de leurs réflexions au Chef de l'État, le Coordonnateur du Comité qui est le facilitateur du Dialogue politique, le professeur Dorothee Sossa, est revenu sur la méthodologie suivie par le groupe. Dans sa présentation synthétique, il expliqua que les neuf membres du Comité, dans une ambiance conviviale et un esprit constructif malgré des échanges parfois houleux, ont pris chacune des recommandations pour en « déduire en toute objectivité et sans tabou les mesures législatives et réglementaires »⁹⁴. Suivant cette logique, le Comité a formulé techniquement les avant-projets de textes élaborés qui sont joints au Rapport.

De l'exposé du Coordonnateur du Comité d'experts, on retient la nécessité de modifier et de compléter quelques textes du droit positif béninois. Ainsi, le Comité propose de réviser trois textes fondamentaux : le Code électoral, la Charte des partis politiques et le statut de l'opposition et d'en créer deux nouveaux : la Loi sur le financement public des partis politiques et une Loi d'amnistie relativement aux événements d'avril, mai et juin 2019 liés aux élections législatives. Concrètement et selon le Rapport, il faudra :

- toucher aux articles 21, 23 et 25 de la charte des partis politiques afin que les observations du ministère de l'Intérieur se fassent en une fois lors de l'enregistrement des formations politiques ;
- modifier et compléter le code électoral en ses articles 41, 46, 47, 241, 277, et les compléter par de nouveaux textes de façon à permettre aux partis de corriger les insuffisances des dossiers de candidatures, de poser le principe de la disqualification du candidat et non celle du parti en cas de doublon ;
- uniformiser tous les mandats politiques électifs (5 ans) en touchant les articles 50, 80 et 81 de la Constitution afin de mettre un terme au cycle électoral coûteux ;
- concrétiser la discrimination positive au profit des femmes en vue d'une meilleure représentation du peuple par elles, et un ajustement de la répartition des sièges en tenant compte du dernier recensement de la

⁹⁴<https://presidence.bj/actualite/comptes-rendus/161/Dialogue-Politique-Le-President-TALON-recoit-le-rapport-des-travaux-du-comite-dexpert> consulté le 12 octobre 2020 à 19 h 13 mn.

population, modifier les articles 26, 42, 80 de la Constitution ; 350, 351 et 352 du code électoral.

Suite à cette présentation et à l'idée de réviser la Constitution, le Chef de l'État a réaffirmé sa position qui est de ne plus, personnellement, rouvrir ce débat au cours de son mandat actuel.

Le Président Patrice Talon s'est assuré auprès de ses interlocuteurs, experts et membres du bureau de l'Assemblée, que la modification de la loi fondamentale envisagée n'entraînera en aucun cas la remise en cause des fondamentaux dont la disposition relative à la limitation du mandat (un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois)⁹⁵.

Pour sa part, le Président de l'Assemblée Nationale, Monsieur Louis Vlaronou a, au nom de ses collègues, renouvelé l'engagement du Parlement de jouer sa partition avec la célérité et l'attention requises pour un apaisement du climat politique et pour le développement du Bénin⁹⁶. C'est ainsi que la proposition de loi portant modification de la constitution fut adoptée par l'assemblée nationale dans la nuit du 30 au 31 octobre 2019 à une plénière présidée par le président de l'Assemblée nationale Louis Vlaronou. Le 7 novembre 2019, une loi d'amnistie générale votée et promulguée favorise la libération d'une soixantaine de prisonniers politiques incarcérés lors des troubles liés aux législatives contestées du 28 avril 2019. La tension sociopolitique dans le pays s'est alors rabaissée.

Conclusion

La mise en œuvre de la réforme du système partisan entreprise en 2018 a éprouvé la démocratie béninoise au cours de l'année 2019. En effet, considérée comme un modèle en Afrique, cette démocratie est pourtant secouée par une crise postélectorale marquée par une avalanche de violences meurtrières jamais enregistrées au Bénin depuis le Renouveau démocratique. Les soulèvements populaires, la rébellion et la hargne des manifestants ont entraîné d'énormes dégâts et plongé le pays dans une profonde psychose quasi permanente surtout à la veille et au lendemain de l'élection législatives du 28 avril 2019.

Les supputations politico-juridiques entretenues par la classe politique béninoise autour de la nouvelle charte des partis politique et du

⁹⁵<https://presidence.bj/actualite/comptes-rendus/161/Dialogue-Politique-Le-President-TALON-recoit-le-rapport-des-travaux-du-comite-dexpert> consulté le 12 octobre 2020 à 19 h 13 mn.

⁹⁶ *Ibidem*.

nouveau code électoral ont tôt fait d'exacerber les ressentiments à l'état latent créés par la politique d'austérité du nouveau régime de la Rupture et du Nouveau départ à travers d'importantes réformes au sein de l'administration béninoise depuis le 06 avril 2016. Toutefois, les différentes voies de sortie de crise exploitées ont abouti à la tenue d'un dialogue politique au cours duquel les ardeurs ont été émoussées pour faire place à la cohésion nationale et à la paix dans le pays.

Le caractère pacifique des différentes recommandations issues de ces assises et leur mise en œuvre sur fond de volonté politique affichée par les principaux protagonistes de la crise, témoigne de la quête permanente d'une culture démocratique et de compromis par la classe politique béninoise.

Références bibliographiques

Sources

1. Rapports

CiAAF, 2019 : Législatives 2019 au Bénin : le piège fatal ? CiAAF éditions, 46 pages.

Rapport 2020 sur l'état des droits de l'homme au Bénin en 2019, Commission béninoise des droits de l'homme, 68 p.

Houngbadji Léonce ; 2020 : Rapport factuel sur la situation des droits de l'homme au Bénin période du 06 avril au 26 octobre 2020, 52 p.

2. Lois

Constitution béninoise du 11 décembre 1990

Loi n° 2001-21 du 21 février 2013 portant Charte des partis politiques en République du Bénin

Loi n° 2013-06 du 25 novembre 2013 portant Code électoral en République du Bénin

Loi n° 2018-23 du 17 septembre 2018 portant Charte des partis politiques en République du Bénin

Loi n° 2018-31 du 09 octobre 2018 portant Code électoral en République du Bénin

3. Décisions de la cour constitutionnelle

Décision DCC 06-74 du 08 juillet 2006

Décision EL 11-001 du 31 mars 2011
Décision EL 19-001 du 1^{er} février 2019
Décision EL 19-006 du 12 mars 2019
Décision EL 19-007 du 12 mars 2019
Décision EL 19-008 du 12 mars 2019

4. Documents administratifs

Décision n°003/CENA/PT/VP/CB/SEP/DT4/SP du 22 janvier 2019 portant calendrier électoral des législatives du 28 avril 2019.

Communiqué sanctionnant la rencontre des présidents d'institutions constitutionnelles élargies aux présidents de la CENA et au Médiateur de la République tenue le lundi 1^{er} avril 2019.

Rapport de la Commission des lois de l'Assemblée nationale

5. Déclarations, Communiqués et Discours

Déclaration publique, du 20 mars 2019 de la plate-forme des organisations de la société civile.

Déclaration du professeur Jean-Claude Hounmènou du 08 mai 2019.

Discours du 20 mai 2019 du président Talon après les événements des 1^{er} et 02 à Cotonou et à Kandi.

Communiqué d'Amnesty International du 14 mai 2019.

Discours du président Talon à l'ouverture du Dialogue politique le 10 octobre 2019.

Discours du président Talon à la clôture du Dialogue politique le 12 octobre 2019.

Bibliographie

1. Journal

Le Progrès, n°4415 du 02 mai 2019

- n° 4416 du 06 mai 2019
- n° 4417 du 08 mai 2019
- n° 4418 du 13 mai 2019
- n° 4419 du 15 mai 2019
- n° 4474 du 02 octobre 2019
- n° 4478 du 11 octobre 2019
- n° 4479 du 14 octobre 2019
- n° 4481 du 18 octobre 2019

- n° 4485 du 28 octobre 2019
- n° 4486 du 30 octobre 2019

2. Webographie

<https://presidence.bj/actualite/comptes-rendus/161/Dialogue-Politique-Le-President-TALON-recoit-le-rapport-des-travaux-du-comite-dexpert> consulté le 12 octobre 2020 à 19 h 13 mn

http://www.agencebeninpresse.info/web/revue_de_presse/346 consulté le 12 octobre 2020 à 19 h 15 mn

<https://www.jeuneafrique.com/769501/politique/legislatives-au-benin-le-taux-de-participation-sous-le-seuil-des-25-selon-les-resultats-preliminaires/> consulté le 12 octobre 2020 à 19 h 15 mn

<https://www.jeuneafrique.com/767880/politique/legislatives-sans-lopposition-au-benin-un-scrutin-joue-davance-sous-tension/> consulté le 12 octobre 2020 à 19 h 22 mn

<https://www.jeuneafrique.com/mag/795852/politique/benin-qui-a-pousse-patrice-talon-a-lever-le-blocus-de-la-residence-de-thomas-boni-yayi/> consulté le 12 octobre 2020 à 19 h 25 mn

<https://www.jeuneafrique.com/769607/politique/benin-la-residence-de-thomas-boni-yayi-encerclee-par-la-police/> consulté le 12 octobre 2020 à 19 h 28 mn

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190510-benin-toujours-pas-bilan-officiel-morts-1er-2-mai> consulté le 12 octobre 2020 à 19 h 33 mn.